

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE ROQUEFRAICHE

Compte Rendu de la réunion de la Commission extra-municipale de Roquefraîche du 12 avril 2023

La commission s'est réunie à l'Oustaou en présence de 12 de ses 22 membres.

Didier Sebbah qui présidait la séance a rappelé les éléments sur l'avenir du site de Roquefraîche connus à ce jour, à savoir :

- Le site appartient à l'Hôpital d'Avignon/Cavaillon et le décideur pour l'avenir du site en est le Directeur.
- Un comité de pilotage, composé exclusivement d'institutionnels, est créé dans lequel la commune de Lauris sera représentée.
- Les exigences de sécurité imposées par le SDIS pour l'avenir du site sont, aujourd'hui :
 - Le site doit accueillir seulement des personnes autonomes, pas de personnes à mobilité réduite, tant physique que psychique dont l'évacuation en cas d'incendie serait problématique
 - Pas de locaux à sommeil
 - Pas de présence la nuit
 - Aménagement d'un deuxième accès.
- Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) doit être rédigé par un cabinet d'avocat qui sera désigné en juin 2023.
- Cette AMI précisera le Cahier des Charges à destination des candidats à la reprise du site qui se manifesteront.
- La fin de l'occupation du site par l'hôpital Lauris-Cavaillon est envisagé pour 2027.

La commission extra-municipale de Roquefraîche a vocation à défendre l'intérêt général plutôt que les intérêts particuliers qui pourraient apparaître et à aider la municipalité qui participera aux travaux pour la construction du cahier des charges.

Elle se fixe également pour mission, même si ce travail peut s'avérer inutile dans la mesure où la commune n'est ni propriétaire, ni décisionnaire, de réfléchir à des projets utiles à la collectivité, en prenant en compte les contraintes imposées par le SDIS, de les soumettre à la Municipalité, membre de ce comité de pilotage et seul acteur local pour les défendre.